

Evaluation des écoles, une mauvaise idée de plus.

Une certaine effervescence est palpable dans les DSDEN depuis quelques jours : nos DASEN, IEN et autres conseillers pédagogiques ont reçu l'ordre d'enclencher une mesure phare de la loi dite « Ecole de la confiance » (sic) et du Grenelle de l'éducation (de sinistre mémoire) : **les évaluations d'écoles**.

Pour quoi faire (officiellement) ?

Selon le Ministère (~~×~~ *alerte novlangue*), ces évaluations ont pour but « *l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement.* »

Comment ça va se passer ?







Le démarrage est prévu pour la rentrée 2022. L'ensemble des écoles est à évaluer sur cinq ans, soit 20% chaque année. Le nombre des écoles et leur diversité pourront conduire les autorités académiques à procéder à des regroupements d'écoles pour cette évaluation.

L'évaluation d'une école sera composée de deux étapes successives :

1. Une auto-évaluation interne menée par **l'ensemble des acteurs** de l'établissement : enseignants, AESH, personnels de la collectivité, parents d'élèves, élèves, et partenaires liés à la vie de l'école. Des **questionnaires** (de satisfaction ?) seront fournis par l'administration aux personnels, aux familles et même aux élèves ! Ces questionnaires comprendront 4 domaines : apprentissages, suivi des élèves et enseignement / bien-être des élèves et climat scolaire / acteurs et fonctionnement de l'école / école dans l'environnement institutionnel et partenarial.
2. Une évaluation externe sera menée par trois ou quatre évaluateurs pouvant être un IEN extérieur à la circonscription, un directeur d'école d'une autre école, un conseiller pédagogique, des personnels de direction du 2nd degré, des cadres administratifs, des CPE, ou même des enseignants triés sur le volet (*des fayots, quoi*) ! Cette deuxième phase vise à **identifier les forces et faiblesses de l'école** et à « explorer les marges de manœuvre et de progrès. » A l'issue, un plan d'action et de formation sera « proposé » (HA HA) aux enseignants.

Des « expérimentations » ont déjà eu lieu cette année et les remontées qui nous parviennent sont éloquentes : incompétence et verbiage pseudo-pédagogique, indigence des « solutions » proposées. Une perte de temps et d'énergie. On a l'habitude, il est vrai...

Que pense A&D de ce projet ?

-  **Inutile** : Quel que soit le diagnostic posé à l'issue d'une évaluation d'école, on ne pourra que feindre d'apporter des solutions (comme d'habitude). Les équipes enseignantes, malgré toute leur bonne volonté, n'auront pas de levier majeur d'action puisqu'elles ne pourront ni diminuer les effectifs par classe, ni remédier aux carences éducatives de certains de leurs élèves, ni encore gérer les demandes délirantes de l'école dite « inclusive »... Pour ce qui est de l'indispensable *réflexion sur nos pratiques professionnelles*, les conseils (de maîtres, de cycles etc..) suffisent déjà largement !
-  **Chronophage** : Comme si le projet d'école n'était pas déjà une *usine à gaz* vaine et pénible à beaucoup de collègues, comme si la charge administrative des directeurs n'était pas suffisante, voilà que s'ajoutent de nouvelles heures de travail bénévole.
-  **Hypocrite et culpabilisant** : Puisqu'évidemment ces évaluations d'écoles ne vont résoudre AUCUN problème, soit s'instituera dans les écoles une politique de trucage et de mensonge généralisé, soit ce sont les enseignants qui porteront la responsabilité des prévisibles échecs.
-  **Caporalisant** : Au sortir de l'évaluation d'école, les personnels auront donc des comptes à rendre dans le cadre de contrats d'objectifs qui s'imposeront à eux. Les enseignants pourront dire adieu à leur liberté pédagogique, d'autant qu'ils se verront imposer des formations afin de remédier à leurs supposés *manquements* mis en lumière par l'évaluation.
-  **Clientéliste** : Les attitudes et pratiques des enseignants vont se trouver évaluées par des personnes non qualifiées pour ce faire, en opposition avec les missions et valeurs du service public. De plus, parents d'élèves et élus pourront à terme imposer leurs vues dans le projet d'école. La porte est ouverte à toutes les pressions possibles.
-  **Dangereux** : S'il semble pour l'instant exclu d'utiliser ce dispositif pour classer officiellement les écoles, le risque de mise en concurrence est réel. C'est pour bientôt, préparez-vous !

Une nouvelle calamité pour les professeurs des écoles

Alors que les conditions de travail se dégradent dans toutes les écoles (effectifs trop lourds, atteintes à l'autorité des enseignants, inclusion impossibles d'élèves qui ne sont pas scolarisés en structure adaptée, gestion désastreuse des PIAL...), une nouvelle calamité blanquérienne s'abat sur l'Ecole publique.

Le dispositif « évaluations d'écoles » n'est même pas un pansement sur une jambe de bois, c'est un nouveau bâton dans les roues d'une bicyclette tellement rouillée qu'elle n'avance déjà quasiment plus malgré les efforts des personnels pour pédaler envers et contre tout.

Ce dispositif n'a surtout AUCUN SENS. On sait déjà que l'école publique ne fonctionne plus et, **surprise !**, on sait aussi **pourquoi !** Inutile de faire déplacer des escouades d'incompétents dans nos classes, Monsieur le ministre : consultez les enseignants, ils ont les solutions. Et la première d'entre elles, c'est de laisser travailler ceux dont enseigner est le métier.

Fichez la paix aux enseignants !

L'évaluation d'école est l'élément du *nouveau management* que l'Etat impose à l'Ecole publique, ce n'est en rien un levier d'amélioration.